



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Aline LAGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme Nadia GRAMMONTIN et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Louis COSTEDOAT, Philippe GARCIA, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Christian LÉCHIT, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRE OUVERT – FOURNITURE, INSTALLATION ET ENTRETIEN
D'EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION VERTICALE – AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT DE TRANSFERT**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 19 décembre 2018 pour une remise des offres le 21 novembre 2018.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans avec une reconduction de 2 ans. Le montant total des prestations pour la durée de cet accord-cadre est défini(e) comme suit :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1 (2 ans)	100 000,00 €	600 000,00 €
2 (2ans)	100 000,00 €	600 000,00 €
Total	200 000,00 €	1 200 000,00 €

L'accord-cadre a été attribué au Groupement **SIGNAUX GIROD CHELLE /SIGNAUX GIROD** pour un montant estimatif de **190 460,15 euros HT**.

Avenant de transfert :

Depuis le 31 mai 2019, l'établissement de Bordeaux de la société SIGNAUX GIROD CHELLE, en charge de l'exécution du marché, est rattaché à la société SIGNAUX GIROD OUEST.

Cette opération a été réalisée au moyen d'un apport partiel d'actif du fonds de commerce de l'établissement de BORDEAUX de la société SIGNAUX GIROD CHELLE à la société SIGNAUX GIROD OUEST.

L'opération a emporté, à cette date, transmission universelle de tous les droits, biens et obligations de la branche d'activité faisant l'objet de l'apport (établissement de BORDEAUX) à la société bénéficiaire de l'apport, la société SIGNAUX GIROD OUEST.

Les dispositions du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le présent marché prendra effet à compter de sa notification.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant de transfert au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020